DLP 7-11-63 265120

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 , Postes 260 et 385)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 37 - OCTOBRE 1963.-

INFORMATIONS

TRAITEMENTS A EFFECTUER SUR ARBRES FRUITIERS A L'AUTOMNE.-

CORYNEUM DU PECHER.- (Maladie criblée des feuilles).

Contre cette maladie qui entraîne l'annulation des yeux, le dessèchement des rameaux et par là même le dépérissement progressif des arbres négligés, effectuer une pulvérisation cuprique dès la chute totale des feuilles.

CHANCRE DU POMMIER.-

Dans les vergers où cette maladie constitue une menace, effectuer un traitement cuprique à la chute des feuilles.

Ce traitement devrait être appliqué dans toutes les Pépinières. Dans celles-ci, d'ailleurs, il serait de bonne pratique d'effectuer en automne, un traitement cuprique sur Pommiers, Poiriers, Abricotiers, Cerisiers, Pêchers, Pruniers, au début de la chute des feuilles, traitement à renouveler à la fin de la chute des feuilles sur Pommiers, Cerisiers et Pruniers.

CHANCRE BACTERIEN DU CERISIER.-

Les principaux symptômes de cette maladie bactérienne - maladie en extension dans notre région - sont les suivants : Yeux ne débourrant pas ; bouquets de mai se desséchant avec ou sans formation de gomme ; bouquets foliaires se desséchant en cours de végétation ; branches et troncs portant des lésions profondes de l'écorce pouvant entraîner la mort de la partie située au-dessus de ces chancres. Ces nécroses des tissus corticaux aboutissent généralement à des méplats,- zones aplaties, déprimées - très caractéristiques où des exsudations gommeuses ont souvent lieu.

Dans les vergers intéressés, effectuer un traitement cuprique avant la chute totale des feuilles.

Ce traitement devra être renouvelé, au printemps, avant la floraison et après la chute des pétales (ces 2 derniers traitements combattent également le MONILIA et l'ANTHRACNOSE).

DESINFECTION DES SEMENCES DE CEREALES.-

Cette désinfection permet de combattre efficacement certaines maladies transmises par la graine (contre ces maladies il n'existe d'ailleurs pas d'autres moyens pratiques de lutte).

a) Désinfection des semences contre les maladies dont les germes se trouvent à l'intérieur du grain (Charbon du Blé, Charbon nu de l'Orge).

P. 80 ./..

Seule, la désinfection par la chaleur donne de bons résultats. Le procédé consiste à immerger la semence pendant 30 à 40 minutes dans de l'eau à 45°, puis pendant 10 minutes dans de l'eau à 52°. Un séchage rapide est nécessaire.

D'une pratique délicate, nécessitant un contrôle très rigoureux de la température, cette désinfection ne peut être couramment effectuée que par des organismes stockeurs disposant d'installations appropriées.

b) Désinfection des semences contre les maladies dont les germes se trouvent à l'extérieur du grain (Carie du blé, Charbon de l'avoine, Charbon couvert de l'Orge, Helminthosporiose de l'Orge, Fusariose et Septoriose).

Les produits suivants peuvent être utilisés :

- Produits organo-mercuriques : contre Carie, Charbons, Helminthosporiose, Fusariose et Septoriose.

- Sels de Cuivre, Oxyquinoléate de Cuivre, Manèbe : contre Carie, Fusariose et Septoriose.

- Formol : contre Carie et Charbons.

- Carbatène, Cuprobame, Hexachlorobenzène, Quintozène : contre Carie.

- Captane, Thirame, Dérivés quinoniques : contre Fusariose et Septoriose.

Selon le produit retenu, suivant le matériel dont on dispose, opérer par poudrage à sec, poudrage humide ou trempage (dans ce dernier cas, éliminer les graines qui surnagent, faire sécher rapidement et semer sans tarder). L'aspersion - c'est-à-dire l'arrosage des semences avec 8 à 10 litres de liquide par hectolitre de grains - suivie du pelletage des tas est une méthode qui manque souvent de précision.

NOTA.-

- Il existe dans le commerce des produits mixtes permettant de lutter simultanément contre ces maladies et contre certains autres ravageurs, tels que Taupins et Corbeaux; s'il y a lieu, avoir recours à ces produits.

- Les semences traitées, non utilisées, ne devront pas être employées pour la meunerie ou l'alimentation des animaux (les produits organo-mercuriques, en particulier, sont très toxiques).

- ENQUETE AUPRES DES ABONNES -

Nous serions reconnaissants à nos abonnés de bien vouloir nous retourner, si possible avant le 15 novembre, avec leurs observations, la page 3 de ce Bulletin.

Nous les en remercions très vivement à l'avance.

Clermont-Ferrand, le 25 Octobre 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Tirage n°483 du 25 Octobre 1963 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 17.